

CCE extraordinaire du 30 mars 2017

DG : Pascale d'Artois
Directeur Stratégie : Christophe Donon
Président du CCE : Christian Mettot
DRH : Françoise Tirilly
DRH : Florence Menu

Début de la séance : Jeudi 30 mars 9h00

Le Président : nous accueillons de nouveaux venus dans cette instance, Messieurs JL ABADI et JM GODGINGER, de même je salue Mme ARNAUD qui est présente pour vivre son dernier CCE et nous la saluons.

La secrétaire : Nous saluons aussi Séverine BARBARIT qui participe aujourd'hui à son premier CCE.

Je tiens aussi à remercier encore Françoise ARNAUD pour ses 9 années de participation et d'investissement dans notre CCE.

Applaudissements fournis et chaleureux de toutes les délégations.

Le Président : Je rappelle que suite à l'ICCHSCT de la semaine dernière, la consultation du CCE sur la deuxième filiale est reportée d'un mois, la date de ce CCE reste à définir.

Il donne ensuite le cadencement décidé par la Direction.

La secrétaire : Ce mode de fonctionnement est inacceptable. Nous avons un fonctionnement collectif et le cadencement proposé par la Direction, ne nous a été communiqué qu'hier soir, il m'a donc été impossible d'en échanger avec les délégations. Je vous demande donc une suspension de séance qui va nous permettre d'échanger sur ce cadencement.

Applaudissements fournis et chaleureux de toutes les délégations.

Pascale D'Artois : Je voudrais préciser que le document budgétaire a été communiqué tardivement, car suite au CA nous avons attendu la validation par les deux ministres que nous n'avons reçue qu'hier matin vers 10 heures.

Délégations : Nous sommes tous excédés de ce fonctionnement qui n'a jamais été observé dans cette instance, même du temps de M. Caïla, lors du Plan Stratégique, nous recevions les documents une semaine avant et directement dans nos centres.

Suspension de séance à 9H15

Reprise de séance à 9H55

La Secrétaire : lecture de la motion soumise au vote suite à la suspension de séance :

Les élus du CCE tiennent à exprimer une fois de plus leur mécontentement quant aux conditions de déroulement des réunions :

- *Des documents envoyés tardivement, incomplets, ou pas envoyés du tout : à titre d'exemple, le document concernant le point 2 a été remis hier en début d'après-midi, sans ses annexes, et aucun document n'a été transmis pour le point 4 de l'ordre du jour, et ce malgré l'inscription régulière de ces points à l'ordre du jour*
- *Des élus du CCE convoqués en préparatoire, sans les informations leur permettant de travailler,*
- *Des réunions dont le traitement des points se fait en fonction des seules disponibilités de la direction,*
- *A ce jour, les élus du CCE ne disposent toujours pas d'un calendrier annuel stabilisé des réunions ordinaires.*

Cette situation n'est plus tolérable.

Les élus du CCE décident de

- *Mandater la Secrétaire du CCE pour prendre les mesures nécessaires afin de faire cesser ces troubles, et notamment de représenter le CCE dans toute procédure administrative et/ou judiciaire liée à la présente décision, et éventuellement d'engager, pour défendre les intérêts du CCE, toutes les procédures administratives et/ou judiciaires requises.*
- *ainsi que le cabinet WTA Avocats afin de l'assister et de le représenter.*

Dès à présent, les élus du CCE mandatent la secrétaire pour préparer le dossier en vue d'une action en justice.

Le Président : La résolution est adoptée à l'unanimité. Nous reprenons le CCE.

La Secrétaire : et nous proposons la présentation des comptes du CCE en premier point avec, à la suite, l'ordre normal des points inscrits à l'ordre du jour.

Point 7 : Présentation des comptes 2016 du CCE et rapport de gestion.

La trésorière du CCE présente pour la dernière fois (départ à la retraite) les comptes du CCE et le rapport de gestion.

Vote pour la validation des comptes :

Les comptes sont validés à l'unanimité.

Elle termine par une observation concernant la situation de l'assistance sociale dont le nombre de demande de soutiens est en progression exponentielle en ce début d'année et alerte la Direction sur ce phénomène.

« Voilà je profite de cette dernière intervention pour vous présenter ma démission car je quitte cette instance. Je vous remercie tous et toutes, particulièrement Samia la secrétaire administrative du CCE avec qui cela été un plaisir de travailler et Catherine la Secrétaire du CCE qui fait travail extraordinaire, ainsi que les membres de ma délégation. »

Applaudissements fournis et chaleureux de toutes les délégations.

La Secrétaire : Je vous ai transmis le rapport budgétaire dans ce sens et je reviens aussi sur l'augmentation notoire des demandes d'assistance.

Point 1 : Approbation du PV de la séance du 29 novembre 2016.

Vote :

Pour : Unanimité

Délégations : avant d'aborder le point 2, Nous demandons une suspension de séance.

Suspension de séance à 10H15

Reprise de séance à 10H40

La Secrétaire : déclare que les questions 2 et 4 ne peuvent être traitées par manque de documents arrivés dans les temps, nous demandons donc de reporter ces points, mais nous demandons de rajouter un point « information de la Direction » à l'ordre du jour en information de la Directrice Générale.

Pascale D'Artois : Non je ne peux m'exprimer sur quelques nouvelles importantes, puisque c'est en rapport avec le point Deux que vous ne voulez pas traiter. *(À ce moment de la discussion La DG semble très énervée par la situation et pourrait quitter la réunion rapidement).*

CFDT : je pense que malgré cette situation suffisamment tendue, il ne faut pas oublier tous nos collègues qui vivent des situations très difficiles dans les centres. Ils attendent que nous leur donnions des informations, nous sommes donc là, aussi, pour écouter madame la Directrice Générale qui nous affirmait tout à l'heure détenir des informations importantes à nous transmettre. De ce fait nous invitons tout le monde à ne plus se renvoyer la « baballe » et à mettre de côté sa fierté.

La DG : ce n'est pas pour moi un jeu de « baballe », et je comprends que tout le monde soit inquiet. Ce que je peux vous dire c'est que le budget a été adopté à l'unanimité par le CA, il a été présenté avec succès auprès du pool bancaire la semaine dernière surtout sur la diversification des financements.

Hier, avec Christophe Donon, nous avons présenté aussi le projet de transformation en EPIC à la commission Emploi/Formation de la région des Hauts de France et il a été très bien accueilli car nous ne sommes pas seulement en attente pour répondre aux AO, mais que nous sommes également force de proposition de solutions notamment sur l'accompagnement.

Je suis aussi très présente sur des rencontres incessantes avec les OPCA qui doivent répondre à des appels à projet. Nous allons les aider à y répondre ce qui est très important car ces appels à projet concernent particulièrement les DE avec d'excellents retours sur ce sujet.

Donc les enjeux en rapport avec ce budget semblent en bonne voie de trouver des solutions.

D'autre part au sujet de notre dette, je voulais vous apporter une bonne nouvelle avec l'accord d'un étalement de la dette de l'URSSAF sur 10 ans (cette dette d'environ 80M€ devait jusqu'à maintenant être réglée sur 3 ans). Cette mesure exceptionnelle rassurera aussi le Pool Bancaire.

Une procédure est également en cours auprès du Conseil d'État pour annuler la dette domaniale. Nos tutelles affirment faire le nécessaire pour annuler cette dette avant les échéances électorales à venir. *(Il aurait été dommage de passer à côté de ces bonnes nouvelles).*

CD : jusqu'en décembre les relations avec le Pool Bancaire s'inscrivaient dans le cadre de la médiation avec le CIRI, ce qui n'est plus le cas dans le cas de notre EPIC. C'est donc nous directement qui avons la relation avec le pool bancaire, ce qui représente des fragilités mais aussi des avantages.

Nous avons aussi avec les deux tutelles (DGEFP et Direction du Budget) régulièrement tous les mois un comité de trésorerie, où sont examinés les points à délibérer en CA et afin de discuter de la situation économique et de la trésorerie de l'AFPA.

Le point 3 étant associé au point 2 il est remis au prochain CCE.

Nous passons au point unilatéral, monsieur Donon ayant d'autres engagements.

Point établi de manière unilatérale par la Direction en vertu de l'article L2325-15 du code du travail.

Point 1 : Information/Consultation sur le projet de mise en place de la filiale dédiée à l'activité avec les demandeurs d'emploi "Accès à l'emploi" créé par l'Ordonnance N°2016 1519 du 10/11/16 et ses conséquences juridiques, organisationnelles et économiques (dont le transfert des contrats de travail) sur l'ensemble de l'AFPA : poursuite de l'information.

Christophe Donon : nous avons reporté au 25 avril l'avis de l'ICCHSCT puisqu'un complément d'expertise a été demandé et le CCE sera par conséquent consulté dans la suite.

La note explicative sur la TVA, est assez complète et vous aurez dans le courant de la semaine prochaine l'intégralité des notes de process et des concertations avec les DR, suite aux interrogations des liens entre les filiales et l'EPIC. Tout ceci vous sera synthétisé dans un document de 57 pages.

Par exemple : Les salariés des filiales ne pourront être intégrés dans les process d'étude. Par contre il y aura implication des salariés de l'EPIC aux réponses spécifiques des marchés Entreprises.

La TVA sur l'Hébergement/Restauration, qui relève de l'EPIC, à bases de subventions versées en rapport, le sera directement à l'EPIC, de ce fait nous n'avons pas à traiter les flux financiers entre une filiale et l'EPIC. Dans cet exemple il y a de fait exonération de TVA. Ceci, je vous l'écrirai.

Le risque fiscal de 13M€ sur les apports évoqués en décembre, n'est plus à l'ordre du jour à partir du moment où l'administration fiscale donnera son agrément définitif vers le 15 avril. Les retours que nous avons sur l'avancée de ce chantier nous laissent entendre que la décision sera positive. Et vous aurez connaissance du dossier fiscal au moment de votre recueil d'avis. Ce qui ne sera pas le cas en ce qui concerne la dette de loyer (à cette date).

Donc de ce fait nous devrions avoir une réponse de l'administration fiscale :

- Sur l'exonération sur la taxation des flux filiales/EPIC.
- Sur la reconnaissance du groupement de moyen.

Aujourd'hui l'Accompagnement Social ne fait et ne fera pas objet de taxation. Par contre l'Accompagnement à l'Emploi (tel que le CSP), lui, est assujéti à TVA et le restera. Ce sera aussi le cas de l'activité de Conseil aux Entreprises en dehors des groupements de moyens.

PA : nous avons quatre régions qui sont plus en difficulté que d'autres. La réaction est d'aller vers d'autres financeurs notamment vers les OPCA. Nous leur demandons de prendre en compte les régions à risque vis-à-vis des CR.

Nous sommes en train de travailler une réponse adaptées aux OPCA par territoire, pour le moment nous n'en parlons pas, car les dépôts de marché sont en cours, et nous allons signer les accords d'OPCA, puis ensuite nous reverrons ce que nous proposent les CR.

C'est pour cette raison que les DR n'ont pas encore de vues arrêtées sur ces montages. Il y a donc un travail d'anticipation à faire, car si nous n'avons pas tous les marchés attendus des OPCA, nous aurons bien des difficultés à gérer. Nous sommes donc en position de vigilance sans affirmer que les diminutions, déjà évoquées çà et là, au niveau RH seront réellement engagées.

Les marchés des OPCA pourraient avoir un effet rétroactif sur début 2017, mais nous ne pouvons communiquer pour le moment sur ce sujet tant que les marchés ne sont pas définitivement acquis.

CFDT : bénéficierons-nous d'un régime de faveur au niveau fiscale en tant qu'EPIC ?

CD : non, nous ne bénéficierons d'aucun régime de faveur. Mais étant proche de deux ministères, nous bénéficierons de leurs conseils ainsi que de leurs remarques nous incitant à l'usage des bonnes pratiques.

PA : je suis en cours de rencontre des différents Présidents de régions, je vous ferai un compte-rendu de ces rencontres. Et j'utiliserai de tous les moyens pour rencontrer notamment M. Wauquiez.

CFDT : un certains nombres de sujets restent malgré tout sans réponses tels que le montant des loyers, le COP,...

PA : la secrétaire d'État s'attache à la rédaction finalisée d'un COP afin que son successeur ne remette pas en cause le travail déjà fait. Donc la rédaction devrait être finalisée avant l'échéance électorale mais pas sa signature.

CD : L'écriture du décret concernant la mise à disposition des plateaux techniques, n'est toujours pas faite, le travail ne sera pas réalisé avant le deuxième semestre 2017.

PA : nous avons beaucoup de sollicitations de tous les OF qui ne connaissent pas les contraintes en rapport qui sont :

- Être en lien avec un SIEG
- Former sur les métiers d'avenir.

Et de toute façon cela n'est pas envisageable sans la parution de ce fameux décret.

CFDT : nous vous interpellons depuis longtemps sur le transfert du personnel dans les filiales et aujourd'hui nous n'avons toujours rien.

CD : nous respectons la demande de report de recueil d'avis sur le projet, donc je rappelle que le nombre initial de 408 personnes, indiqué dès le début du projet est bien le nombre maximal de salariés concernés. Ensuite il faut envisager que des changements de situation, dus aux départs et autres événements viennent modifier ce calcul initial, d'où le terme MAXIMAL.

CFDT : nous vous demandons une planification de remise des documents, car nous sommes dans un processus d'information, et nous ne pourront pas donner un avis si les documents sont donnés la veille du CCE.

PA : l'avis du CCE sera donné le 3 mai. En ce qui concerne la période actuelle nous avons toujours régulièrement des éléments nouveaux, ceci nous fait dire que nous devons mieux préparer ces calendriers. Nous devons faire un point 15 jours avant les CCE sur les documents à vous fournir. Nous allons tenter de mieux nous organiser pour vous fournir les documents en temps et en heure. (*Chiche*)

CD : vous aurez une semaine avant le 3 mai le calendrier des opérations actualisé, avec le projet des traités d'apport car je ne suis pas sûr qu'ils soient validés par le commissaire au traité d'apport. La liste des personnels en liens avec les filiales, les loyers ce n'est pas sur, mais nous aurons une approche précise du mode de calcul.

À propos du centre de Balma qui s'inscrit dans un partenariat, chose que nous devons développer. J'ai été étonné d'apprendre par la direction d'un OF partenaire sur Balma, de sa demande d'agrandissement de ce partenariat. Ce qui est d'ailleurs aussi le cas d'un partenariat sur le centre de Nevers.

Sur le cas de Balma cela concernait des conditions de formations sans formateur attitré, avec des formations à support entièrement numériques donc ce sujet est à étudier plus précisément.

PA : dans le nouveau contexte d'EPIC, nous n'avons pas fait d'analyse d'impact sur ces sujets de partenariat. Nous devons donc y travailler afin que ce genre de pratique soit déployé de manière homogène.

CFDT : vous avez parlé de 408 personnes maximum sur la filiale Accès Retour à l'Emploi, mais y-a-t-il un nombre minimum ?

CD : Non, il y a un nombre de salariés mobilisé sur ce projet au départ en novembre 2016, nous ne sommes pas en mesure de vous dire combien il y en aura à la mise en place. Je pense que ce sera sans doute moins de 408.

CFDT : Le projet de budget 2017 est en attente d'approbation des Ministres. Cela témoigne d'un certain flottement mais sur le terrain vous avez déjà donné des ordres de réduction des coûts sur les budgets des régions. Y-a-t-il un risque à ce niveau ?

PA : il n'y a plus de risques car les Ministres l'ont bien approuvé hier matin. L'État est suffisamment représenté au CA pour qu'il ne soit pas remis en cause. L'approbation est exécutoire, il n'y a pas de soucis sur la signature des deux Ministres qui finalisent le sujet.

Le pool bancaire voit bien que nous sommes toujours en difficultés, donc c'est de ma responsabilité de montrer que nous faisons des efforts pour nous redimensionner afin de redonner une vision visant le retour à l'équilibre, dans ce sens j'ai en effet donné des consignes claires afin de maîtriser au mieux la masse salariale.

CFDT : y-aura-t-il un objectif de production sur la filiale Retour Accès à l'Emploi, de même pouvez-vous nous rappeler les critères d'appartenance à cette filiale ?

CD : Si la filiale « entreprise » a bien un objectif commercial, dans la filiale Accès Retour à l'Emploi les objectifs ne sont pas les mêmes. Ils seront les mêmes qu'aujourd'hui sans objectif de flux.

Les critères d'appartenance n'ont pas changé et sont autour :

- des emplois en rapport avec les missions en lien avec les CR.
- Des emplois qui reçoivent les DE afin de construire les parcours.

Ceci n'a rien à voir avec l'Accompagnement vers l'emploi.

PA : je suis ici depuis trois mois, certaines des décisions telles que ; le livre de M. Barou et le Show-room à Paris ont été décidées avant mon arrivée.

Je visite les centres et je vois dans quel état sont certains.

Dans la promesse de l'offre que j'évoque avec tous les DC que je rencontre, il y a les conditions dans lesquelles nous recevons les stagiaires.

Le Modèle de développement soutenable que j'évoque prouve que ce n'est pas seulement un redressement économique qui est envisagé.

Délégations : A quel niveau portez-vous l'urgence évoquée lors du CCE du 8 mars dernier ?

CD et CM : il y a eu la mise en place du médiateur qui traiterait actuellement de deux cas, et le cabinet PSYA qui a déjà eu huit appels qui ne relèveraient pas de l'urgence telle qu'indiquée le 8 mars. Nous sommes toujours en négociation sur un accord "suivi des RPS" et les travaux avancent bien.

Délégations : quel est le montant des créances irrécouvrables. Combien et pourquoi ?

PA : toutes les créances au delà de 5 ans seront abandonnées, nous allons travailler sur le service Administrations des Ventes afin de corriger ceci. Nous travaillons sur des aspects de dématérialisation des pièces à retourner aux financeurs et qui engagerait aussi nos financeurs. Deuxième écueil, quand les actions sont réalisées, nous ne sommes parfois pas payés sur celles-ci dû au fait de la complexité de process et de la non-homogénéité de ces process. Il y a donc aussi un travail d'homogénéisation de ces process à mener.

Nous avons sur cet apurement environ 5M€ de créances de plus de 5 ans qui seront perdues.

CFDT : dans vos visites, on vous montre les belles vitrines sans vous emmener dans l'arrière-boutique.

PA : je suis bien consciente que l'on me montre souvent les pépites. Mais je retournerai régulièrement dans les régions. Cette première vague de visites est basée sur l'écoute et sur les 11 régions déjà vues, j'ai pu identifier des points réguliers qui me sont montrés sur lesquels je peux envisager un travail, sans oublier les remontées faites par les urgences que les DR peuvent me faire.

L'urgence première c'est de retrouver un niveau d'activité correct en tenant compte des difficultés spécifiques. On m'a souvent montré les vitrines mais on m'a aussi montré parfois des choses moins belles à voir.

La secrétaire : nous demandons avant tout la confirmation rapide du CCE au 3 mai.

Pause déjeuner

Reprise de la séance à 13h50

Directeur Stratégie : Christophe Donon **DRH : Françoise Tirilly**
Président du CCE : Christian Mettot **DRH : Florence Menu**

Point 6 : Droit d'alerte économique : questions réponses (éléments transmis pour le 26 janvier).

Le Président de la COMECO :

Nous avons reçu des réponses à nos questions posées courant janvier, mais un certain nombre d'entre elles, sont incomplètes, d'autres encore n'apportent pas les précisions attendues. De ce fait nous considérons que nous ne sommes pas en position d'avoir une vue complète de la situation.

CD : Sur l'impasse potentielle de trésorerie elle est toujours envisagée vers fin juin. Nous sommes toujours en sensibilisation de l'état sur ce sujet.

Historiquement nous avons une avance de 60% du PASP en janvier. Cela n'a pas été le cas en janvier.

Il nous a été répondu que ce versement se ferait au fur et à mesure des besoins en trésorerie, ce qui s'est traduit sous la forme d'un versement de 25M€ à fin février et 25M€ à fin mars et nous savons que nous n'aurons pas le solde de cette enveloppe à fin juin ce qui ne permettra pas d'empêcher cette difficulté de trésorerie.

A propos des Appel d'Offre Nationaux ce sera le FPSPP qui fera des Appel à Projet aux OPCA sur trois voies :

- Formations à distance
- Formations rares ou émergentes
- Formations des réfugiés qui porteront sur une offre globale intégrée (F/R/H).

CFDT : expliquez nous ce que signifie la notion de fidélisation des emplois temporaires, donc de la précarité ? Ensuite qu'en est-il des 20% de surface à rendre cités dans le SPSI.

CD : Nous ne parlons pas de fidélisation de la précarité, nous recherchons des modalités pour permettre de former au mieux les CDD qui interviennent chez nous, afin de fidéliser sur plusieurs années des personnes en emplois temporaires.

Quand à la stratégie immobilière un état des bâtiments est en cours pour tous les centres. Il sera connu pour la deuxième quinzaine d'avril. A partir de cet état nous construirons un scénario pilote qui se fera par site. Ces travaux ne seront pas menés partout en même temps, mais avec un objectif de première livraison à fin d'automne. Cela pourrait être la région Centre qui serve de prototype. C'est dans cette région que cela semble le plus mûre pour y mener ces travaux (Reconstruction du centre de Tours, questionnements sur le centre de Châteauroux,...).

Délégations : Comment contrecarrer l'importance du risque en trésorerie en cas d'urgence, en cas de vague de froid en avril et donc de besoin de remettre le chauffage par exemple ?

CD : la priorité va à l'activité, donc le chauffage sera assuré même en cas de vague de froid. Avec le pool bancaire nous pourrions négocier de nouvelles formules d'affacturage, ou contracter de nouveaux emprunts à court terme. Pour continuer à investir sans toucher à la trésorerie, il faut donc d'emprunter à moyen terme et les garanties seront prises au niveau de l'immobilier.

CFDT : Lors du dernier CCE, nous avons parlé de contrat social. Aujourd'hui si vous nous parlez de négociation avec le Pool Bancaire, n'oubliez pas que vous avez aussi à négocier avec les représentants du personnel pour combattre la précarité, améliorer les conditions de travail et les conditions salariales.

CD : c'est pour cela que je vous dis aujourd'hui les choses les plus franches et directes possibles.

CFDT : vous ne nous dites pas tout sur le projet des AON, qui semble plus avancé que vous ne le dites, d'après nos collègues du service Ingénierie.

CD : sur les AON nous avons bâtis des scénarii. Mais aujourd'hui, nous ne connaissons pas réellement ce qui va sortir de cet appel à projet piloté par le FPSPP.

Pour en revenir sur les problèmes de trésorerie, la question des salaires est la première des priorités sur la mobilisation de celle-ci.

Il y a la garantie des salaires dans les EPIC et les filiales.

Les travaux sur l'empreinte au sol effectué voilà 10 ans est un point de départ, sachant que depuis l'état des centres ne s'est pas amélioré. Donc un état complet sera réalisé.

La secrétaire lit la motion pour le droit d'alerte économique :

Poursuite du droit d'alerte économique

Les élus du CCE constatent que les réponses apportées à leurs questions ne sont pas de nature à lever le caractère préoccupant de la situation économique de l'AFPA.

En conséquence, le CCE propose de mettre au vote, conformément à l'article L. 2323-50 du Code du travail, cette résolution en vue :

- *d'établir un rapport ;*
- *de se faire assister dans cette mission - assistance auprès de la Commission économique ainsi qu'auprès des élus du CCE - par leur expert-comptable, le cabinet APEX - 32, rue de Chabrol - 75010 PARIS.*

Le Président : la résolution est adoptée à l'unanimité.

Point 5 : Droit d'alerte sociale : questions réponses (éléments transmis pour le 8 mars).

Déclaration de la délégation CFDT:

La CFDT constate en premier lieu que les effectifs CDI ont diminué de 1 103 en deux ans, ce qui représente autour de 15% des salariés de l'AFPA, qui partent sans analyse des compétences perdues et des marchés existants et à venir !

Parallèlement, on constate une rigidification et une recentralisation des autorisations d'embauche alors qu'au local et au régional une extrême flexibilité et adaptabilité est exigée.

Du côté des CDD, en 2016 ils ont travaillé pour un volume de 521 898 jours à l'AFPA ! Augmentation de l'ordre de plus de 142% des journées des salariés en CDD par rapport à 2015.

Si on divise par 229 jours (moyenne de jours travaillés par an), on se retrouve avec 2 279 ETP CDD en 2016. En corrélation avec les chiffres du tableau « projet de budget 2017 », page 30, vous affichez, en décembre 2016, 1 825 ETP CDD. Comment expliquez-vous ce décalage ?

Les renforts pour le plan 500 000 pèsent à peu près 8% sur ce total.

Contrats d'enseignement : certes, ils ne représentent que 1 034 jours mais nous pensions que l'AFPA ne pouvait pas y avoir recours ?

Remplacement Accidents du travail : augmentation de 150% ! Cela veut-il dire que les jours d'absence pour AT ont considérablement augmenté, ou bien les salariés absents sont-ils mieux remplacés ?

Même question pour le remplacement des agents assurant des études qui a, lui, quasiment doublé. Augmentation de 263% des journées de remplacement pour congé disponibilité sur un an : qu'en déduisez-vous ?

Par contre, le remplacement des agents en perfectionnement diminue de 25% : soit les salariés partent moins en formation, soit ils sont encore moins bien remplacés lorsqu'ils le font. Ce qui est, comme nous le soulignons régulièrement, un frein au départ en formation !

49 100 jours de remplacement « détachement interne » : c'est quoi ?

41 909 jours de remplacement pour maladie, qui correspondent à environ 190 ETP ! Et nous savons bien que tous les arrêts maladie sont loin d'être remplacés. Sans compter les nombreux collègues à bout de force mais qui ne s'arrêtent pas !

Cette situation et ce taux d'absence pour maladie est insupportable à nos yeux ! Que compte faire la direction ?

Nous souhaitons avoir des précisions sur les renforts effectifs – 1 mois, 1-3 mois, et activité temporaire. Ils représentent 325 084 jours, c'est-à-dire 62% du total des jours CDD, et nous n'avons aucun détail sur leur signification !

La CFDT rappelle que « selon l'article L.1242-1 du code du travail, un contrat de travail à durée déterminée, quel que soit son motif, ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise », article réaffirmé récemment par un arrêt de cour de cassation. L'AFPA compte elle provisionner le risque judiciaire lié au recours abusif aux CDD ?

Il est lamentable de constater à nouveau, au regard de ces chiffres, même difficiles à interpréter, que l'état de santé sociale de l'AFPA se dégrade encore et toujours.

La CFDT attendait, pour ce point sur le droit d'alerte sociale, un document annoté, expliqué, avec une information retraitée.

Quelle est votre analyse et quelles conclusions et actions en tirez-vous ?

CM : dans la mesure où nous prenons connaissance de ces questions à l'instant, nous ne pourrions y répondre tout de suite. Sur le chiffre de CDD que vous avancez, il n'y a pas de prise en compte des entrées.

CFDT : Je vous rappelle que la réglementation impose à l'employeur de fournir des données retravaillées et qualifiées à l'usage des élus, or vous nous dites que vous ne pouvez répondre à ces questions, nous sommes étonnés.

Nous vous ferons parvenir les rendus de la cour de cassation du mois dernier sur l'emploi abusif de CDD dans un organisme de formation.

Point 8 : Remplacement de la trésorière et de la Présidente de la commission "Formation et emploi".

La secrétaire : pour le poste de Trésorière, nous avons une candidate qui est Brigitte Besquent de la délégation CFDT.

Vote :

Pour : Unanimité

La secrétaire : pour le poste de 3^{ème} Trésorier adjoint nous avons un candidat qui est Alain Ranier.

Vote :

Pour : Unanimité

La secrétaire : nous avons une candidature pour la présidence de la commission "Formation et emploi" du CCE qui est M. Thierry Cheype.

Vote :

Pour : Unanimité

Question diverse en rapport avec le versement de la dotation des ASC et du FCT pour l'exercice en cours.

Françoise Tirilly : Les versements seront faits en fin de premier trimestre (ces jours ci) à hauteur de 4/12^{ème} de l'enveloppe annuelle comme prévu.

Délégations : Les élections étaient la principale cause de ce découpage en 4/12^{ème}, maintenant que l'on envisage les élections sur le deuxième semestre 2017, nous demandons donc les 6/12^{ème} de l'exercice annuel.

CM : Nous vous fournirons une réponse sur ce sujet dès que possible (*Satisfaction nous sera donnée le soir même*).

CFDT : qu'en est-il de la régularisation de fin de mandat ?

FT : La régularisation aura bien lieu à la fin de l'exercice 2017.

Fin des débats à 15h00.